



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil sous bois, le 10/11/2010

Réf. à rappeler : U_ISP
Dossier suivi par : Mme PALENI Estelle /M
IGIER Pascal
☎ 01.73.30.22 02/ 01.73.30.27.76

NOTE AUX OPERATEURS

**N°1272/2009/1/PRODUITS LAITIERS
Amendement 3**

OBJET : REGLEMENTS (UE) n° 1272/2009, (UE) n° 446/2010
PROCEDURE D'ADJUDICATION POUR LA VENTE DE BEURRE ET
DE LAIT ECREME EN POUDRE DE STOCKS D'INTERVENTION
SANS DESTINATION OBLIGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du règlement (UE) n° 967/2010 de la Commission du 27 octobre 2010, portant fermeture de la vente prévue au règlement (UE) n° 446/2010 portant ouverture par l'article premier de la vente de beurre par voie d'adjudication, les ventes de beurre par voie d'adjudication sont fermées à compter du 28/10/2010.

Pour Le Directeur Général de FranceAgriMer


Estelle PALENI